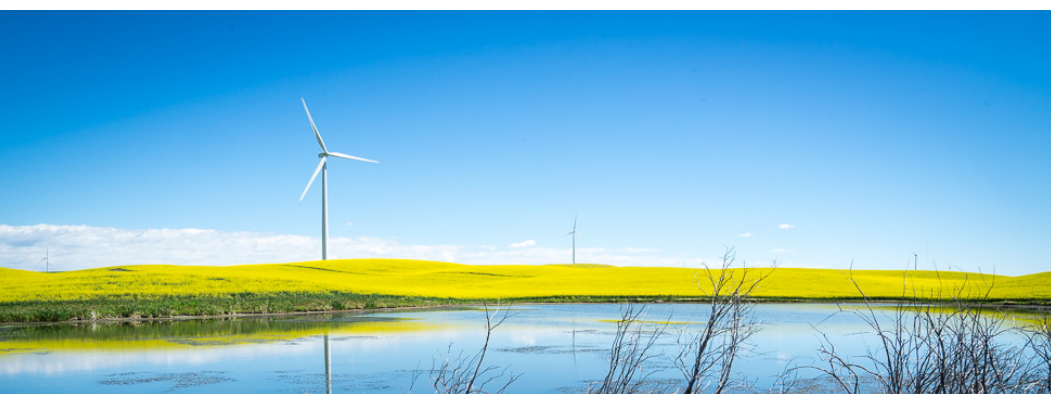
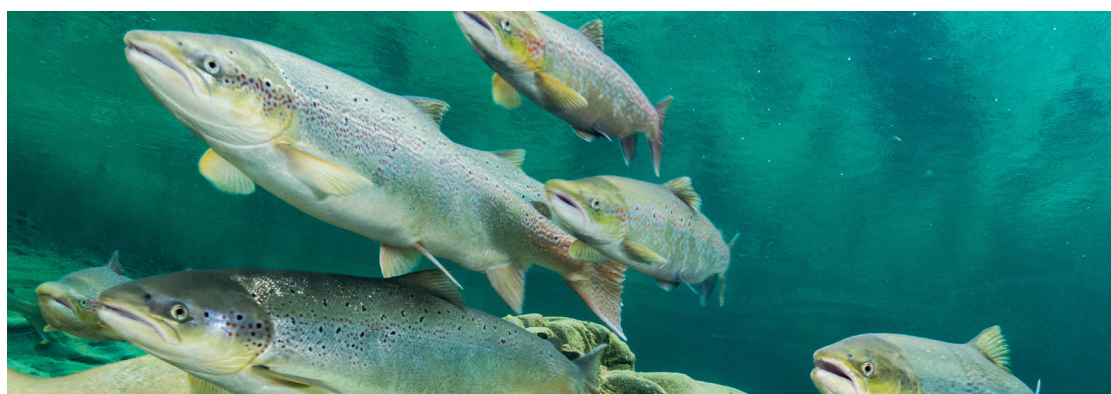


# La sécurité de l'eau pour les Canadiens

Établissement de l'Agence canadienne de l'eau





# La sécurité de l'eau pour les Canadiens

Le Canada fait face à de nouveaux **défis relatifs à l'eau qui s'intensifient au XXI<sup>e</sup> siècle**, ce qui témoigne de la nécessité d'une nouvelle approche de gestion de l'eau douce. Pour relever ces défis et assurer la salubrité, la durabilité et la résilience des eaux canadiennes face aux changements climatiques, **une modernisation du leadership fédéral en matière d'eau douce s'avère nécessaire**<sup>1</sup>. Dans l'immédiat, l'établissement **d'une Agence canadienne de l'eau est une première étape essentielle**.

Il faudra un certain temps pour établir la structure exacte et le mandat de la nouvelle Agence canadienne de l'eau, mais les rôles clés qu'elle doit jouer sont clairs. Il est aussi évident que **les bases de l'Agence peuvent et doivent être établies rapidement** afin de tirer parti du soutien important et de l'élan considérable suscité auprès des intervenants dans le secteur de l'eau. Une fois les bases jetées, le mandat et les fonctions de l'Agence devraient être élaborés conjointement avec les Premières Nations et en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les autorités locales, les organismes responsables de l'eau et le grand public.

La création de l'Agence canadienne de l'eau d'ici novembre 2020 est la première étape d'un **vaste programme de réformes** visant à moderniser le leadership fédéral en matière d'eau douce, ce qui comprend la refonte de la Loi sur les ressources en eau du Canada. En mettant l'Agence sur pied immédiatement, le gouvernement respectera son engagement et jettera les bases nécessaires pour transformer la gestion de l'eau à l'échelle du pays. L'Agence représente à la fois **une réalisation concrète à court terme et le début d'un héritage durable relatif à l'eau**.

<sup>1</sup> Pour obtenir une analyse approfondie sur le besoin de moderniser le leadership fédéral en matière d'eau douce, consultez les publications précédentes de l'initiative Water Security for Canadians : **Moderniser le leadership fédéral en matière d'eau douce : Version préliminaire du livre blanc (2020)** et **Water Security for Canadians: Solutions for Canada's Emerging Water Crisis (2019)** [en anglais seulement]. Disponible à : <https://gwf.usask.ca/outputs-data/major-outcomes/water-security-4-canada.php>.

## DÉFIS RELATIFS À L'EAU DU XXIE SIÈCLE

Certains défis liés à l'eau émergent ou s'intensifient, ce qui met en lumière les lacunes de l'approche actuelle en matière de gestion de l'eau douce. Les défis les plus importants sont les suivants :

- Les **changements climatiques** accentuent la gravité des problèmes existants liés à l'eau douce et engendrent de nouveaux défis très complexes. Pour relever ces défis, des mesures intégrées et coordonnées doivent être prises à l'échelle fédérale, mais les capacités de gestion de l'eau sont actuellement réparties entre plus de 20 ministères fédéraux, et les lois et politiques fédérales désuètes relatives à l'eau ne tiennent pas compte des répercussions futures des changements climatiques.
- Les **catastrophes naturelles liées à l'eau** augmentent de façon exponentielle, de même que les coûts de rétablissement. Les périodes de sécheresse, les inondations et les cas de prolifération d'algues toxiques sont de plus en plus graves et fréquents et coûtent des milliards de dollars en aide directe aux sinistrés et un nombre incalculable de milliards supplémentaires en pertes de revenus. Notre capacité à gérer ces situations est gravement minée par des lacunes dans les données et les rapports, un manque de prévisions et de capacités prévisionnelles nationales, des cartes des plaines inondables désuètes et le défaut de tenir compte des répercussions des changements climatiques de façon convenable.

- Les **droits relatifs à l'eau des Autochtones** ne sont pas reconnus convenablement dans les systèmes actuels de gestion de l'eau. Un nouveau paradigme de gouvernance de nation à nation conforme aux principes de réconciliation et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est nécessaire pour reconnaître les droits inhérents à l'autodétermination des Premières Nations.
- La **gouvernance fragmentée de l'eau** est un problème à facettes multiples qui nuit à la capacité des gouvernements à l'échelle du pays à relever leurs défis communs liés à l'eau. Les bassins fluviaux s'étendent sur différents territoires et font l'objet d'un chevauchement des compétences, mais les gouvernements locaux, provinciaux, autochtones et fédéral n'ont pas la motivation, les moyens, ni les capacités de travailler ensemble de manière efficace. Cette fragmentation s'étend au-delà des frontières nationales. Les bassins fluviaux transfrontaliers entre le Canada et les États-Unis doivent aussi faire l'objet d'une nouvelle gouvernance.



## MODERNISER LE LEADERSHIP FÉDÉRAL EN MATIÈRE D'EAU DOUCE

La modernisation du leadership fédéral en matière d'eau douce favorisera la salubrité, la durabilité et la résilience des eaux canadiennes face aux changements climatiques à long terme. Pour préparer cette nouvelle ère de leadership fédéral, deux changements fondamentaux sont nécessaires : une nouvelle Agence canadienne de l'eau et la refonte de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*.

Une Agence canadienne de l'eau peut et doit être mise en place à court terme et développée au fil du temps afin de créer un organisme central de coordination qui améliore la gestion de l'eau douce à l'échelle du pays. La *Loi sur les ressources en eau du Canada*, qui n'a fait l'objet d'aucune mise à jour importante depuis des décennies, nécessite une refonte complète afin de prévoir le cadre législatif permettant la modernisation du leadership fédéral en matière d'eau douce. Cette refonte doit être effectuée dans le cadre d'un processus de corédaction avec les Premières Nations.

## UNE AGENCE CANADIENNE DE L'EAU EST UNE PREMIÈRE ÉTAPE ESSENTIELLE

La création d'une Agence canadienne de l'eau est une première étape essentielle pour moderniser le leadership fédéral en matière d'eau douce. Les menaces graves et urgentes visant la sécurité à long terme des eaux canadiennes ne peuvent pas être contrées seulement en créant une nouvelle agence fédérale. Toutefois, la mise sur pied de l'Agence favorisera l'harmonisation des programmes, des projets et des ressources en matière d'eau douce à l'échelle fédérale. L'Agence assurera la coordination et offrira les capacités dont le gouvernement fédéral a besoin pour apporter les profonds changements nécessaires afin de protéger l'eau douce canadienne des changements climatiques.

## RÔLES CLÉS D'UNE AGENCE CANADIENNE DE L'EAU

1. **Créer et mobiliser les connaissances requises pour prédire les possibilités et les problèmes liés à l'eau et prendre les mesures nécessaires** en fournissant des méthodes centralisées et uniformisées de collecte et de diffusion de renseignements sur l'eau; appuyer les efforts actuels de collecte de données des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales; établir des prédictions liées à l'eau, y compris les prévisions d'inondations et de sécheresse, les problèmes de qualité de l'eau, les proliférations d'algues nuisibles, l'approvisionnement en eau et son utilisation futurs ainsi que l'offre de services d'aide à la prise de décisions.
2. **Renforcer la gestion des cours d'eau transfrontaliers et le fédéralisme coopératif** en accordant la priorité aux bassins fluviaux sains et intacts et en engageant la capacité nécessaire pour prévoir les litiges sur l'eau, les éviter, les résoudre et mener les enquêtes pertinentes, en offrant des orientations et un leadership nationaux sur les stratégies d'adaptation des ressources en eau aux changements climatiques, y compris la réduction des dommages causés par les inondations, et en proposant des orientations sur l'application des meilleures pratiques internationales dans les méthodes canadiennes de gestion de l'eau.
3. **Renforcer la réconciliation avec les peuples autochtones** en veillant à ce que les lois et les politiques fédérales sur l'eau soient conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en établissant une relation de nation à nation fondée sur les distinctions avec les gouvernements autochtones et en élaborant conjointement le mandat et les priorités de l'Agence avec les Premières Nations.
4. **Améliorer la planification collaborative des bassins fluviaux** en établissant des partenariats durables avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones pour la prise de décisions et la gestion de l'eau. Les objectifs, dont les suivants, doivent être clairs : augmentation de la résilience en cas de phénomènes extrêmes, recensement des priorités pour la restauration de bassins versants et mise en place de régimes d'écoulement efficaces dans toutes les régions.



## L'AGENCE CANADIENNE DE L'EAU PEUT ET DOIT ÊTRE ÉTABLIE RAPIDEMENT

L'Agence canadienne de l'eau peut et doit être établie d'ici novembre 2020. Une fois la structure initiale en place, les travaux importants de réforme législative et institutionnelle pourront commencer. Nous recommandons les trois étapes clés suivantes afin de créer l'Agence :

### 1. Établir l'Agence

La première étape consiste à établir et à annoncer l'Agence canadienne de l'eau d'ici novembre 2020, environ un an après la réception de la lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique. L'Agence n'a pas besoin d'un effectif complet à ce stade, mais plutôt du pouvoir et des ressources nécessaires pour définir son mandat et ses fonctions au fil du temps.

### 2. Lancer un processus d'élaboration conjointe avec les Premières Nations

Une fois l'Agence établie, elle peut commencer le processus d'élaboration de son mandat et de ses fonctions, notamment en regroupant les capacités relatives à l'eau douce au sein de l'appareil bureaucratique fédéral et en établissant des mécanismes intergouvernementaux de collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones. Ces tâches doivent être effectuées en partenariat avec les Premières Nations dans le cadre d'un processus d'élaboration conjointe axé sur la réconciliation et les relations de nation à nation.

### 3. Prévoir des ressources dans le budget de 2021

Des ressources importantes doivent être prévues dans le budget de 2021 pour financer la première année de fonctionnement de l'Agence. En plus de soutenir le processus d'élaboration conjointe avec les Premières Nations, il faut prévoir des ressources pour favoriser une collaboration étroite avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les autorités locales, les organismes responsables de l'eau, les établissements universitaires et le grand public.

## EXÉCUTION D'UN VASTE PROGRAMME DE RÉFORMES

L'Agence canadienne de l'eau n'est pas une fin en soi, mais plutôt un tremplin vers une vaste réforme des lois, des politiques et des institutions relatives à l'eau douce au Canada.

Une partie de ce travail est déjà amorcée. La [motion](#) du gouvernement donnant l'instruction au Comité permanent de l'environnement et du développement durable de procéder à un examen des politiques et des lois relatives à l'eau est un bon point de départ qui aidera à cerner les mesures à prendre. Toutefois, il n'est pas nécessaire d'attendre les résultats de cet examen pour commencer la modernisation des lois fédérales désuètes relatives à l'eau douce au Canada.

La refonte de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* est urgente et doit commencer dès que possible. Il s'agit de la principale loi fédérale relative à l'eau douce au pays, mais elle n'a fait l'objet d'aucune mise à jour importante depuis des décennies. Elle doit être remaniée afin de tenir compte des nouvelles réalités en matière d'eau douce, notamment les changements climatiques, les droits relatifs à l'eau des Autochtones et le rôle en évolution du secteur des assurances privées dans l'atténuation des risques liés aux inondations et la réduction des dommages connexes. Ce remaniement doit être effectué dans le cadre d'un processus de corédaction avec les Premières Nations fondé sur le consentement, ancré dans des relations de nation à nation et conforme à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

## UNE RÉALISATION CONCRÈTE ET UN HÉRITAGE DURABLE RELATIF À L'EAU

L'établissement de l'Agence canadienne de l'eau témoignera de l'engagement du gouvernement à apporter les changements profonds nécessaires pour assurer la sécurité des eaux canadiennes malgré les répercussions futures des changements climatiques. Toutefois, la complexité organisationnelle apparente de l'Agence ne doit pas entraver sa mise en place. Au lieu de déterminer chaque aspect de l'Agence avant sa création, celle-ci peut et doit être établie rapidement et avoir la tâche d'élaborer de façon concertée son propre mandat et ses propres fonctions au fil du temps. Voici en quoi consiste la **réalisation concrète** : établir l'Agence à court terme et annoncer clairement sa nature transformatrice dès le départ.

L'Agence et la refonte de la *Loi sur les ressources en eau du Canada* sont les premières étapes d'un **héritage durable relatif à l'eau** qui se traduit par la modernisation du leadership fédéral en matière d'eau douce. Cet héritage aidera à assurer la salubrité, la durabilité et la résilience des eaux canadiennes face aux changements climatiques pour les générations futures.





Water Security for Canadians

## ORGANISMES PARTENAIRES



GLOBAL WATER FUTURES



POLIS Project on Ecological Governance

[watersustainabilityproject](http://watersustainabilityproject.org)



UNITED NATIONS  
UNIVERSITY

**UNU-INWEH**

Institute for Water,  
Environment and Health

MASSEY



COLLEGE

